

Séance de l'AD du 1 mars 2023

mercredi 1 mars 2023 • 18:30 - 20:30 | Châtel-St-Denis, chemin des Crêts 25, Univers@lle |

Séances de l'AD

Participants

	Daniel Maillard, Eric Berthoud, François Genoud, Frédéric Deillon, Gérard Buchs, Jérôme Allaman, Maude Cardinaux, Nicole Tille, Paul Konan, Pierre Deschenaux, Raphaël Droux, Savio Michellod, Sabine Comisetti, Sidonie Mory, Stéphane Pauli, Thierry Bavaud, Charles Ducrot, Chantal Honegger, Roland Mesot, Renaud
Présents	Gauderon, Françoise Jolivet, Laurent Menoud, Yves Martin, Bruno Fischetti, Jérôme Jourdan, Anne-Lyse Menoud, Christine Varone, Kimberly Castelberg, Grégory Déglise, Stéphane Dorthe, Patricio Herrera, Cédric Borer, Pascal Delessert, Sandra Gothuey, Noémie Berthoud, Christian Cardinaux, Claudia Dougoud, Roland Besse, Marc Fahrni
Excusés	Rahel Preisig, Daniel Figini, François Pilloud, Aurélien Espinasse, Pierre-Alain Perroud, Eliot Savoy, Yannick Kilchenmann

1 Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

François Genoud

M. le Président, François Genoud, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués.

Il souhaite une bienvenue aux représentants de la presse:

M. Stéphane Sanchez pour La Liberté et M. Maxime Schweizer pour Le Messenger.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Yves Martin qui remplace Mme Carole Cordey de la commune de Bossonnens. Pour la commune d'Attalens: M. Philippe Alibert sera remplacé par M. André Blunshi.

Les 9 communes sont représentées, le nombre de voix s'élève à 44, majorité absolue à 23.

Concernant le point 4 Désenchevêtrement des bâtiments - message n°12, les délégués ainsi que les membres du Comité d'école de la Commune de Châtel-St-Denis ont souhaité se récuser et sortiront de la salle. Le nombre de voix s'élèvera ainsi à 29 voix, majorité absolue à 15.

Le tractanda est accepté par les délégués. M. Roland Besse interviendra sous le point 8. Divers.

Le procès-verbal est saisi sur le programme WEDO. Les thèmes sont repris à l'identique. La numérotation diffère cependant.

1.2 Nomination des scrutateurs

François Genoud

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont Mme Christine Varone et M. Jérôme Jourdan.

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022

François Genoud

Le procès-verbal du 24 novembre 2022 est approuvé par les délégués; remerciements à son auteure.

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

2 Bâtiments

2.1 Désenchevêtrement des bâtiments – message n°12

2.1.1 Introduction

François Genoud

L'ASSCOV et la Commune de Châtel-St-Denis se sont entendus sur la plupart des termes de la convention. Celle-ci va être finalisée. Les termes concernant l'exploitation des bâtiments pendant la période transitoire doivent encore être discutés. La seule interrogation concerne la piscine. Lors d'un investissement conséquent, l'ASSCOV et la commune de Châtel-St-Denis devraient trouver un accord concernant la prise en charge des coûts.

2.1.2 Préavis de la commission financière

M. Charles Ducrot s'est récusé dans le cadre de la séance avec la commission financière.

M. Laurent Menoud nous fait la lecture du préavis de la commission financière, co-rédigé avec Mme Noémie Berthoud.

M. François Genoud, Président, tient à préciser que l'acte notarié est finalisé et qu'il ne manque à ce jour que la signature. De plus il relève que le message n°12 contient tous les éléments mentionnés dans l'acte notarié et que celui-ci n'est pas de la compétence d'analyse de la commission financière, ni de l'AD.

Il ajoute, concernant la piscine, que si un investissement conséquent venait à devoir être effectué, en fonction de l'échelle dans le temps et du montant, les délégués devraient valider cet investissement selon les procédures budgétaires habituelles.

 Rapport_comfin_010323.pdf

2.1.3 Discussion

 2023-01-03-message-12-vente-halle-lussy (1).pdf

L'arrêté est projeté à l'écran.

2.1.4 Approbation

Les délégués (sauf ceux de Châtel-St-Denis) approuvent le message numéro 12, à l'unanimité.

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

M. François Genoud remercie toutes les personnes qui ont œuvré à la concrétisation de la démarche.

 2023-01-03-arrete-message-12.pdf

2.2 Assainissement et agrandissement des bâtiments Alpha - Bêta - Gamma - Delta

2.2.1 Point de situation: informations

Stéphane Pauli

M. Stéphane Pauli, président de la Commission de bâtisse, fait le point de la situation.

- Une séance a eu lieu avec le Groupe E concernant la facture finale et la différence de CHF 150'000.00. Nous n'avons payé pour l'instant que les 90% de la facture. Une décision sera prise lors de la prochaine séance de Combât
- Panneaux d'affichage: nous avons reçu une offre de l'entreprise Chaperon, 3 autres demandes d'offre sont arrivées. Une offre est très intéressante. Nous allons choisir ces prochains jours. Les travaux auront lieu au mieux durant les vacances de Pâques, autrement au début du mois de juillet.
- Canal technique en sous-sol, étanchéité, infiltration d'eau: il a été décidé de ne pas réouvrir en vue des travaux futurs dans la cour d'école.
- Un local de reprographie au bâtiment DELTA va être créé.
- Des arbres prendront place cet été dans la cour d'école Alpha sur un principe de location.
- Les points encore en suspens: la paroi de séparation dans le secrétariat, la signalétique et le local imprimante dans le bâtiment Delta et poser des miroirs dans les wc (demande des élèves).

- Le Bureau D4 été informé du projet futur.
- Quelques retouches ont été faites concernant la toiture des bâtiments Alpha et Bêta. L'affichage des données photovoltaïques et la consommation d'énergie sur nos écrans d'information fonctionne. Il faut que l'on fasse maintenant des réglages avec l'ingénieur pour consommer au mieux l'énergie en journée.

Nous arrivons bientôt à la fin.

2.3 Avenir du COV – agrandissement et projet piscine – suite des travaux

2.3.1 Point de situation: informations

Stéphane Pauli

M. Stéphane Pauli, président de la Commission de bâtisse, fait le point de la situation.

- Bâtiment Bêta: un cahier des charges global va être établi pour les travaux (salles EF, salle des maîtres, salles supplémentaires, etc.) que nous allons entreprendre dans le bâtiment Bêta.
- Une séance de présentation adressée aux riverains a eu lieu concernant la modification du PAL. Cette séance a été menée par M. Roland Mesot, Team +, M. Frédéric Page et l'ASSCOV. Les riverains ne vont pas subir de perte des acquis. Leur souci principal, en plus de l'esthétiques des bâtiments, est le flux, la circulation des élèves. Cet élément leur fait souci. Nous allons en tenir compte dans la réalisation de notre projet.
- Une délégation est allée visiter plusieurs piscines (Marly, Vaudoise Arena). Ces échanges avec les exploitants ont permis de relever des choses positives et négatives (accès, gestion du personnel, mixité, surveillance, configuration, etc.). Le cahier des charges va être établi par M. Page en tenant compte de ces éléments.
- M. Daniel Maillard rappelle que la commune de Châtel-St-Denis avait pensé construire une école primaire dans le périmètre du concours. Après réflexion, elle estime que l'emplacement n'est pas idéal et que d'autres possibilités s'offrent à elle. Elle retire ainsi cette contrainte. Les deux éléments seront ainsi dissociés. C'est un élément important pour la suite. M. Daniel Maillard est remercié.

3 Changement de présidence au comité d'école : modification des statuts et du règlement d'exécution des finances. Acceptation par les délégués sur le principe de modification non essentielle.

3.1 Informations et étapes

François Genoud

François Genoud a annoncé lors de la séance du comité d'école du 15 décembre 2022 sa décision de renoncer à la présidence du comité d'école. La première raison est son souci de cohérence à l'intérieur des trois associations du district. Il souhaite un alignement. Pour lui, le préfet ne doit pas tout présider. Il va rester au comité d'école mais avec une voix

consultative. La deuxième raison: la présidence des comités (exécutif) doit appartenir aux communes et non pas au canton. Les collègues ont compris cet argumentaire.

Ce changement implique une modification de statuts. Renseignements pris auprès du Service des communes, si cette modification est essentielle, elle doit passer devant tous les législatifs communaux. Si elle est non essentielle, elle doit être validée par le comité d'école et l'Assemblée des délégués. Dans cette situation nous sommes entre deux. Composition du comité d'école = essentielle. Nous changeons uniquement la présidence donc nous pouvons la considérer comme modification non essentielle. Nous aurons ainsi 11 membres avec voix délibérative et 3 membres avec voix consultative. Il serait peut-être utile d'ajouter un article que le préfet peut assurer la présidence du comité si nous nous retrouvions dans une situation compliquée.

Comité d'école du 29 mars 2023: proposition d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président et nomination d'une vice-présidente ou d'un vice-président du comité d'école + proposition d'une personne à la vice-présidence de l'assemblée des délégués (départ à la retraite de M. Gérard Buchs). La personne sera forcément un ou une délégué-e. Entrée en vigueur le 1er juin 2023.

Assemblée des délégués du 3 mai 2023: acceptation des statuts modifiés et nomination d'une nouvelle présidente ou d'un nouveau président et information quant à la nomination d'une vice-présidente ou d'un vice-président du comité d'école + nommer une personne à la vice-présidence de l'assemblée des délégués (départ à la retraite de M. Gérard Buchs). La personne sera forcément un ou une délégué-e. Entrée en vigueur le 1er juin 2023.

M. Roland Besse trouve que cette décision est difficilement acceptable. Le CO a une fonction vis-à-vis des communes et de la population. Il est dommage que le canton se retire. Il a cependant bien compris les explications de M. le Préfet.

M. François Genoud explique que, de son expérience au sein de l'ACV et du Réseau santé, les échanges avec les différents partenaires sont quotidiens. Les soucis sont discutés et le travail se fait conjointement.

M. Besse estime que c'est régalien, quelque chose d'essentiel, du ressort du Préfet d'être le président du comité d'école.

Une fois les statuts modifiés, ils seront envoyés au comité d'école puis au Service des communes pour commentaires. Le règlement d'exécution des finances va être également modifié.

3.2 Principe de clauses non essentielles

Le principe de modification non essentielle est accepté à l'unanimité par les délégués.

Pour	44
Contre	0
Abstention	0

4 Divers

4.1 Informations du Président

François Genoud

La Conférence des préfets va rencontrer prochainement Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonens. M. le Président a demandé aux communes de lui transmettre les différents points qu'elles souhaitaient aborder. Il précise que la séance dure une heure, ce qui est relativement court.

4.2 Informations de la direction et de l'administration

Pierre Deschenaux

M. Roland Besse lance un appel aux délégués, responsables d'entreprises, de proposer des places de stage et des places d'apprentissage pour nos jeunes de 11H. S'adresser à l'orientation professionnelle, Mme Sonia Bolle (sonia.bolle@fr.ch).

Il se dit très satisfait d'avoir entendu l'émission que les « *NRV* », la radio des élèves du CO de Châtel, a diffusée sur les ondes de la Première de la RTS, le 3 janvier 2023, dans le cadre de l'émission « c'est la classe ! ». Podcast de l'émission: <https://www.rts.ch/play/radio/redirect/detail/13641026>. Le témoignage d'une élève l'a particulièrement touché: le cri du cœur de Thaïs (à la 21ème minutes) qui cherche une place de stage.

M. Pierre Deschenaux remercie M. Roland Besse pour cette reconnaissance. Il ajoute à sa première intervention que 10 à 12 entreprises seront présentes au CO de la Veveyse le vendredi 17 mars 2023 pour promouvoir leur entreprise et proposer si possible des places d'apprentissage.

M. Marc Fahrni a lu dans la Gruyère la naissance d'un projet concernant un 4e CO en Gruyère. Nous savons que nous allons manquer de places en Veveyse. Ce sujet avait été discuté à l'époque concernant le bassin de la Sionge. Nous ne devrions pas seulement regarder ce que font nos voisins mais être tenus au courant de la situation et participer aux discussions. C'est un sujet à aborder avec Mme la Conseillère lors de la Conférence des préfets. M. François Genoud indique que le journaliste a en effet contacté les trois préfets concernés et qu'ils étaient tous ouverts à la discussion. Cet article est paru car, en Gruyère, il y a une certaine urgence. Une discussion aura lieu entre les préfets et la DFAC.

M. Eric Berthoud indique que du temps de M. Nanzer, ils avaient analysé la situation. Il en était ressorti que les élèves de Semsales, La Verrerie, Le Flon pourraient rejoindre ce nouveau CO inter-districts. Le temps de transports était plus long. Ça ne déchargeait pas spécialement les classes, ça ne changeait pas grand-chose à la situation. Au niveau financier, nous devrions tout revoir concernant la clé de répartition. La DFAC n'était pas favorable à ce genre de projet.

M. Laurent Menoud demande que le comité d'école s'implique davantage concernant ce sujet. La situation n'est plus la même qu'il y a 20 ans. Il encourage à avancer.

M. François Genoud conclut et transmet ses remerciements à notre directeur, aux adjoints et au corps enseignant. Il remercie également l'administrateur, la secrétaire, l'administration, les collègues du comité d'école, les délégués pour leur participation et leur confiance absolue, M. Stéphane Pauli, les membres de la combat et enfin les représentants de la presse.

François Genoud

Comité d'école

Sidonie Mory